

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVoux

ARRETE MUNICIPAL n° 2025-077

PORTANT DELEGATION DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU 26 JUIN 2025

Le Maire de la Commune de Vallouise-Pelvoux

Vu les articles L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 en date du 14 octobre 2022 désignant les membres de la commission d'appel d'offre ;

Vu la consultation pour la fourniture d'électricité qui s'est déroulée du 27 mai au 26 juin 12h00 ;

Vu la convocation à la CAO en date du 06 juin 2025 ;

ARRETE

Article 1. Monsieur Philippe Semiond, conseiller municipal présidera la séance de la commission d'appel d'offre du 26 juin 2025.

Article 2. Monsieur Philippe Semiond reçoit délégation temporaire de fonction et de signature pour la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres. A ce titre, il peut donner toutes les instructions nécessaires aux services concernés et signer tous les documents, tel que comptes rendus, convocations ou courriers, afférents au fonctionnement de cette commission.

Article 3. La présente désignation prendra fin le 27 juin 2025.

Fait à Vallouise-Pelvoux, le 23 juin 2025



Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales publié sur le site Internet de la commune.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.